



COMMUNE D'ALLINGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2011

L'an deux mil onze le cinq juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2011

Etaient présents : Mesdames FRULEUX Anne-Marie, BOISSINOT Muriel, DESPRES Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, CHABOUD Any, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, EPRON Catherine et Messieurs FILLION Jean-Pierre, CART Claude, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, JORDAN Hubert, DUPUIS Gilles, DEVILLE François, PHILIPPE Jacques, BOURQUI Roger, PILLOT Jean-François, PAILLET Hervé, PERROUD Frédéric.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame BARBAZ Christelle à Monsieur PHILIPPE Jacques, Monsieur BECHEVET Patrick à Monsieur BOURQUI Roger, Madame BON Elise à Madame FAVRE-VICTOIRE Christiane, Madame GHIGLIONE Patricia à Monsieur CART Claude

Etaient absents excusés : Mesdames DUMAS Isabelle, PANISSET Geneviève, Monsieur BERGERON Pierre.

Madame DESPRES Muriel a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU SOMMAIRE :

Affiché en exécution de l'article L212-17 du Code des Communes.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- SOUHAITE une bonne convalescence à Monsieur PERROUD Frédéric et envoie tous ses vœux de prompt rétablissement à Monsieur BERGERON Pierre frappé par la maladie.
- ENTEND, suite à la présentation par Monsieur le Maire du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juin, les remarques de Monsieur JORDAN concernant la manifestation des habitants des Bougeries et la nécessité selon lui d'engager une concertation. Monsieur le Maire précise que depuis la réunion publique du 23 Mars, trois rencontres ont été organisées avec les personnes référentes et que cette concertation n'a jamais discontinué. Elle va se poursuivre une fois que Léman Habitat aura recruté un architecte en mesure de produire des esquisses. Le Maire apprécie le soutien de l'ensemble du Conseil Municipal sur ce point et indique que le dialogue avec les riverains du projet est un engagement fort des élus de la commune à l'identique des échanges qui ont lieu pour tout projet communal selon le principe de réunions publiques. Lorsque le projet sera défini, le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur le choix du bailleur social à même de bâtir ces logements aidés, réfléchis, acceptés et intégrés dans un environnement paysagé et social.
- APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juin.
- FELICITE les enfants de la commune ayant réussi les épreuves du baccalauréat et autres diplômes
- ENTEND Monsieur le Maire rappeler les différentes manifestations qui se sont déroulées au mois de juin et qui ont connu un grand succès (tournoi de football de la Société Sportive d'Allinges et 50 ans du club, Spectacle Brassens dans le cadre des Chemins de Traverse, ouverture de la Galerie Exposition l'Art'lingeoise, Fête de l'arbre, portes ouvertes du Site Aérospatial et sortie des anciens départs en retraite des directrices et institutrices du groupe scolaire de La Chavanne). Madame CHABOUD Any tient à remercier l'ensemble des Conseillers présents à la cérémonie. Monsieur le Maire dresse ensuite l'agenda des manifestations et événements à venir, avec en point d'orgue les Itinéraires Alpestres, marqués par la visite des Experts Evaluateurs de la Démarche « Géoparc Chablais » le 7 août sur le site des Châteaux. Le Maire rappelle que chacun, élu et citoyen, doit s'approprier ce dossier dont la présentation sera déterminante pour l'obtention du label « Unesco Géoparc Européen »
- EST INFORME par Monsieur le Maire de la signature, par Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication, de l'arrêté de classement du site des Châteaux des Allinges au titre des monuments historiques. Il précise que cela permettra d'engager des projets sur le site, puisque l'Etat participera à hauteur de 40% au financement des initiatives visant à mettre en valeur ce patrimoine et confirme que l'intérêt premier de cette destination est de garantir de manière pérenne la protection du site intra muros et dans un périmètre de 500 m à compter des limites de l'enceinte repérée.
- ENTEND Monsieur DEVILLE François s'interroger sur les conséquences du blocage de l'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage par le Conseil Général. Monsieur le Maire apporte les précisions nécessaires, à savoir dans un premier temps la nécessité de régler le problème juridique de la superposition Des Déclarations d'Utilité Publique de l'aire d'accueil et de la 2*2 voies Machilly / Thonon et dans un second temps de trouver un accord sur l'accès provisoire à cette aire d'accueil avant la suppression du Passage à Niveau de Mésinges, annoncée pour fin 2014 notamment par la route venant de Margencel dans l'attente du raccordement direct du RD 233 sur le RD 903 selon un rond-point à construire. Le Maire indique que les travaux du CEVA vont être engagés et que les déblais seront acheminés sur Mésinges (150000 m³ pour construire l'ouvrage).
- RECOIT le rapport d'activité de la Communauté de Communes des Collines du Léman. Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers étaient invités à la présentation de ce rapport le jeudi 9 juin. Il remercie les Conseillers et Adjoints

présents et déplore l'absence d'un certain nombre d'élus de la commune. Monsieur le Maire revient sur les événements marquants de l'année 2010, en matière de développement économique avec la pépinière d'entreprise, d'assainissement avec la poursuite des investissements permettant de structurer le réseau, de petite enfance avec la crèche intercommunale, la création du Conseil de crèche et le relais d'assistantes maternelles, de gestion des ordures ménagères avec la politique forte menée en faveur de la réduction des déchets à travers des actions ciblées telles que le Défi compostage, le lombricompost et l'opération « Stop Au Déchets ». A ce sujet, Monsieur PILLOT s'interroge sur la pertinence de mobiliser les employés municipaux pour le ramassage des dépôts sauvages d'ordures ménagères autour des points propres. Monsieur le Maire déplore ce manque de civisme croissant et indique qu'il fait en sorte que les personnes responsables de ces dépôts soient sanctionnées, ce qui n'est pas toujours aisé à mettre en œuvre. Néanmoins, il salue le travail des employés municipaux et précise qu'une solution est actuellement recherchée pour mettre fin à ce type de comportement irresponsable. Monsieur le Maire cite ensuite les nombreux autres projets ayant trait au développement territorial, à la politique d'aide aux plus démunis et aux personnes âgées, rappelant que le nombre de paniers alimentaires remis aux familles a augmenté de 55 % en 2010.

- DEBAT autour du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par Monsieur le Préfet, à la suite d'un travail mené avec les Sous-préfets d'arrondissement en concertation avec les élus locaux référents et élus à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Monsieur le Maire présente ce projet qui vise à rassembler la Communauté de Communes des Collines du Léman, la Communauté de Communes du Bas Chablais, Fessy, Lully, Brenthonne et Thonon pour former une communauté d'agglomération de 75 000 habitants. Il déplore à cette occasion l'absence dans ce périmètre de la Communauté de Communes du Pays d'Evian, qui permettrait pourtant de construire un territoire de projet cohérent, définitif et d'intégrer de nombreux syndicats importants (SIBAT, SERTE, STOC) pour l'agglomération. Il rappelle ensuite les avis techniques et politiques émis par le SIAC, qui formule le souhait de voir ce projet mis en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en intégrant à minima la Communauté de Communes du Pays d'Evian à la future communauté d'agglomération. Monsieur le Maire complète cette présentation en indiquant qu'un grand nombre d'élus du Chablais est opposé à la future agglomération. Il observe un repli sur soi, de nombreuses communes, qui risque de conduire à une agglomération faible, qui ne serait pas bonne, à ses yeux, pour peser dans le grand projet transfrontalier Franco – Valdo – Genevois. Pour Monsieur DEVILLE, ce repli sur soi est dû à des facteurs humains et aux questions que ce projet pose en matière de gouvernance. Pour Madame BOISSINOT, l'absence du Pays d'Evian est une profonde anomalie. Il en est de même pour Monsieur JORDAN. Pour Madame BILLAULT, la pérennité de certains syndicats tels que le SIBAT va rendre compliqués les partenariats à réaliser entre lesdits syndicats et la communauté d'agglomération. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis similaire à celui adopté par la Communauté de Communes des Collines du Léman. Tenant compte du débat riche mené par les élus, les points suivants seront annexés à l'avis motivé : le Conseil municipal est conscient du fait que Monsieur le Préfet et la CDCI ne peuvent apporter des réponses qui relèvent des prérogatives des collectivités locales elles-mêmes, dans les rencontres de travail qu'elles doivent amorcer. Il demande que Monsieur le Préfet et la CDCI, dans la limite de leurs compétences, prennent en compte les remarques mises en exergue dans l'avis détaillé joint à la délibération ; souhaite que la participation de la Communauté de Communes du Pays d'Evian soit effective dès le Schéma 2011 afin de répondre aux objectifs de la loi et à la nécessité de cohérence du territoire d'action ; émet un avis favorable au projet de schéma présenté par Monsieur le Préfet qui, pour l'essentiel, répond aux attentes des élus de la Commune d'Allinges qui souhaitent et réaffirment vouloir se préserver de l'éclatement des structures existantes, vouloir offrir à la population des services d'un niveau égal voire supérieure à ceux existants aujourd'hui, vouloir prendre en compte la problématique des ressources humaines et vouloir peser de tout son poids sur les relations futures transfrontalières avec Genève dans le cadre du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois porteur de grands projets structuraux.
- EXAMINE les offres reçues pour les différents investissements prévus pour l'année 2011, à savoir :
 - l'achat de 60 tatamis pour la MJC, attribué à l'entreprise FOOGA de Décines dans le Rhône pour 4 556€ HT,
 - l'achat de matériel informatique pour les services administratifs de la Mairie, attribué à l'entreprise Arobase Informatique de Fillings pour la somme de 8 066€ HT,
 - l'achat d'un fourgon tollé pour le service voirie, attribué à l'entreprise Renault Trucks pour la somme de 20 500€ HT,
 - les travaux de clôture du stade de la Chavanne, attribué à l'entreprise Desmoules Pose pour la somme de 32 188€, sous réserve de vérification des remarques émises par Monsieur GASPARINI concernant l'épaisseur de la clôture et la profondeur des scellements.
- RECOIT et examine la proposition de Monsieur QUIQUERET, Directeur du groupement postal des portes du Léman, faisant suite aux discussions menées le 7 juin sur les horaires d'ouverture du bureau postal d'Allinges. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer en vue de la réalisation d'un test de quatre mois pendant lesquels les horaires d'ouverture seraient élargis à 30 heures minimum par semaine 6 jours sur 7, au lieu de 15 actuellement 5 jours sur 7. A la lecture de la proposition, un débat s'engage. Les interrogations portent sur les critères de réussite du test établi par Monsieur QUIQUERET. En effet, ceux-ci sont fixés à une moyenne de 100 clients par jour, dépensant en moyenne 6,4€. De nombreux élus s'étonnent de cette attente en matière de chiffre d'affaire alors même que M. QUIQUERET, lors de la réunion du 7 juin, avait déclaré ne pas connaître cette statistique pour le bureau de poste d'Allinges. Monsieur PAILLET présente l'exemple d'un bureau de poste de la Haute-Savoie dans lequel divers produits postaux et autres services sont proposés, ce qui permet à l'agence de fonctionner correctement et d'avoir une fréquentation plus élevée, gage de sa pérennité. Monsieur PAILLET souhaiterait donc voir les responsables de la Poste s'investir plus fortement, en cherchant

à proposer ce type de services, de manière à assurer la continuité du service postal à Allinges. Monsieur PILLOT intervient sur l'un des points de la proposition de Monsieur QUIQUERET qui porte sur l'engagement que prend la commune en acceptant le test : s'il échoue, le Conseil Municipal s'engagerait à créer une agence postale communale. Or, il s'interroge sur la pertinence de s'engager de la sorte. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'engagement qui est proposé par La Poste en contrepartie du test. Cependant, il précise que cela peut être amendé et proposé à nouveau aux dirigeants du groupe. Pour Monsieur DEVILLE, ce test est une forme d'aide à la décision. Selon lui, l'ambition est de prouver que ça ne peut pas marcher et que la Mairie doit s'engager dans la mise en place d'une agence postale communale. Monsieur PHILIPPE rappelle les horaires qui avaient été proposés par le Conseil lors de la réunion du 7 juin et les élus débattent desdits horaires. Ils proposent une ouverture de 9h à 12h et de 13h30 à 16h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi matin, avec une levée à 14h en semaine, si cela est en adéquation avec l'organisation de La Poste. Le Conseil Municipal accepte donc la proposition de Monsieur QUIQUERET, sous réserve de l'approbation des modifications apportées à sa proposition de convention notamment l'ajout du relais poste en cas d'échec du test et le retrait de la mise en place de l'agence postale communale si les objectifs n'étaient pas atteints.

- ENTEND Monsieur le Maire présenter les réflexions de la commission scolaire liées au projet d'extension de l'école. Un architecte consultant a été rencontré et un travail va être engagé avec le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement). La prochaine réunion aura lieu le mardi 12 juillet.
- EXAMINE la demande de subvention formulée par le Centre Equestre des Fleysets pour l'organisation d'une manifestation sportive. M. le Maire, après avoir expliqué qu'il était difficile d'attribuer une aide à cette période de l'année, propose au Conseil Municipal de traiter cette demande lors du prochain examen des subventions à verser aux associations communales, une ligne budgétaire spécifique étant réservée.
- EXAMINE la demande de l'association Oncoléma, qui œuvre en faveur des personnes atteintes d'un cancer, de disposer d'une salle pour des activités physiques. Madame EPRON précise les modalités de cette démarche. Elle explique qu'il y a entre 5 et 20 personnes, actuellement en traitement, qui sont susceptibles de participer à ce type d'activité. Il s'agit de séances de souplesse, de danse. Il est proposé que la salle polyvalente soit mise à disposition, selon le planning d'occupation, le vendredi après midi pendant deux heures. Monsieur GASPARINI appuie cette solution, qui pour lui apparaît être la plus adaptée. Madame EPRON indique que le principe est de permettre aux personnes de la commune souffrant d'un cancer de participer à ces activités sur leur territoire de résidence de manière à favoriser le lieu. Le Conseil Municipal donne son accord pour le prêt de la salle communale, deux heures par semaine.
- ENTEND Monsieur le Maire présenter les modalités de la concertation qui aura lieu au mois d'octobre prochain concernant la fermeture du passage à niveau n° 68 situé à Mésinges. Ce dossier, dont le maître d'œuvre est la SED 74, sera disponible en mairie et permettra à chacun de connaître l'état d'avancement des études et d'émettre son avis sur le projet.
- SE MOBILISE pour soutenir le projet de Démarche Géoparc en rappelant l'importance de la journée du 7 Août qui verra, dans le cadre des itinéraires alpestres, l'arrivée des experts évaluateurs sur le territoire des Collines du Léman et plus spécifiquement aux Châteaux des Allinges. Monsieur le Maire rappelle l'importance de cette visite et invite chaque élu, ainsi que tous les habitants de la commune, à venir participer à cette journée afin de promouvoir le projet de Géoparc, qui sera un levier important pour la mise en valeur du patrimoine géologique du Chablais.
- ENTEND les différentes remarques de Monsieur PHILIPPE relatives au départ d'un commerçant du Marché de la Chavanne pour des raisons économiques, de Mesdames BOISSINOT et EPRON relatives au stationnement gênant d'un véhicule le week-end devant l'Eglise, de Madame BOISSINOT relative à la circulation de camions trop longs dans le chef-lieu Rue d'En-Bas, de Madame FAVRE-VICTOIRE sur la nécessité de trouver un nouvel outil de stockage des verres à pied dans la salle communale et remplacer les cartons existants jusqu'ici peu conformes aux règles d'hygiène

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h10.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.